

- 1 Editorial
- 2 Cities Alliance
- 3 Les nouveaux défis de l'urbanisation : les réponses du CNUEH
- 4 La stratégie urbaine de la Banque mondiale
- 6 Les programmes urbains de la Commission Européenne vers les pays en développement

Sylvie Jaglin



Ouagadougou

Stratégies de coopération urbaine

Déjà quatre ans depuis que le sommet Habitat II a permis de prendre la juste mesure du mouvement mondial d'urbanisation. Sous l'impulsion des villes du Sud et des organisations de la société civile, les pays réunis à Istanbul ont reconnu l'importance décisive du niveau local pour le développement. Alors que les villes étaient encore trop souvent uniquement considérées comme le lieu du cumul des difficultés, elles apparaissent désormais aussi comme productrices de ressources et d'opportunités. En même temps la ville est un échelon essentiel pour progresser vers une démocratie vivante.

Ce numéro de «Villes en développement» nous invite en effet à mesurer jusqu'à quel point les institutions internationales ont su répondre et s'adapter, moins d'un an avant que le bilan ne soit tiré par l'Assemblée générale de l'ONU. Les articles laissent, en effet, penser que les évolutions réelles n'ont sans doute pas suivi les intentions et, qu'anticipant les leçons d'un constat mitigé, les institutions internationales visent maintenant autant à construire une coalition politique internationale pour les villes, rassemblant autorités nationales et locales comme société civile, qu'à définir de nouveaux champs d'action pour la coopération urbaine internationale. Pour François Amiot, les deux conditions du succès de «Cities Alliance» sont liées : les approches innovantes devront se fonder sur l'expression des populations urbaines, qui ne peut être séparée de la démocratie. Aux autorités locales de convaincre les gouvernements que les stratégies locales de développement urbain sont aussi le meilleur moyen de réaliser les programmes de lutte contre la pauvreté et les inégalités. Marie Thérèse Manchotte voit l'origine des difficultés de la Commission européenne à mettre en place des programmes en direction des villes dans la résistance des Etats et des Régions, tant en

Europe que dans les pays en développement, à reconnaître les autorités locales comme partenaires directs, ce que Rémi Stocquart associe aux réticences devant le partage du pouvoir et des fruits du développement, justifiant ainsi les campagnes initiées par la CNUEH sur la gouvernance urbaine et l'habitat populaire (sécurité foncière, accès aux services de bases). Enfin Anne Querrien note que la Banque mondiale s'est longtemps limitée aux plans nationaux ou au soutien des seuls services urbains marchands (ou susceptibles de l'être). La volonté de multiplier les capacités d'emprunt directes des villes devrait conduire à aller plus loin dans les approches globales associant l'habitat, l'activité économique des plus pauvres et les possibilités de mobiliser leur contribution au «produit brut urbain». Les nombreux chercheurs de notre pays et les praticiens de la coopération française, qui n'ont jamais délaissé ce domaine, sont aussi conviés à ce débat international, autant pour définir leur apport au niveau multilatéral que pour participer, au niveau national, à l'élaboration d'une nouvelle culture urbaine de la coopération. Le Haut conseil de la coopération internationale entend participer à cette réflexion en rassemblant, autour de Monsieur Yves Dauge, l'ensemble des composantes de la coopération française dans un groupe de travail ouvert aux contributions de toutes les disciplines concernées par ce thème. ■

Jean-Louis Bianco
Président du Haut Conseil de la
Coopération Internationale

Le Haut Conseil de la Coopération Internationale est une instance consultative placée auprès du Premier Ministre. Elle rassemble des représentants de la société civile : collectivités locales, syndicats, ONGs, entreprises, associations de migrants, universitaires et chercheurs.

Cities Alliance a été officiellement constituée les 16 et 17 décembre 2000 à Berlin sous le haut patronage du Président Nelson Mandela, en présence du Président de la Banque mondiale, James Wolfensohn, du Directeur Général du CNUEH, Klaus Töpfer, des représentants de quatorze gouvernements et des associations mondiales de villes et collectivités locales.

Une initiative nouvelle, longtemps attendue : face à la demande pressante et répétée des villes du Sud pour une assistance internationale plus ample et surtout mieux coordonnée, la Banque mondiale et le CNUEH viennent de lancer une initiative conjointe appelée «Cities Alliance» ou l'Alliance pour les villes. Cette démarche se veut une coalition de bailleurs de fonds et de leurs partenaires de développement. Parmi les bailleurs potentiels, figurent non seulement la Banque mondiale et le CNUEH, mais aussi les banques régionales de développement, les agences des Nations Unies, les bilatéraux et les autres multilatéraux. Parmi les partenaires de développement, une place particulière est faite aux associations des villes ou des maires, aux ONG et aux représentants des principaux acteurs économiques et sociaux.

Mobilisation des fonds et des bailleurs

Cinq mois après Berlin, l'Alliance a mobilisé 11,4 millions de dollars dont 7 millions proviennent de 9 bilatéraux : Allemagne, Canada, France, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède. Le solde provient de la Banque mondiale (3 millions) et du CNUEH (1,4 millions). Le but affiché est d'atteindre 40 millions de dollars sur une période de trois ans : un effort reste donc à faire en vue d'une plus grande mobilisation des bailleurs, les financements parallèles n'étant pas comptabilisés.

Les objectifs de Cities Alliance

L'Alliance n'a pas pour vocation de financer des projets urbains, ni de se substituer aux bailleurs de fonds. Son but est de favoriser une stratégie d'assistance collective en faveur et à la demande des villes du Sud, qui puisse donner plus de cohérence aux actions menées ici ou là et assurer un plus grand impact de l'aide, notamment en faveur des citoyens démunis. Son mandat consiste non seulement à mobiliser des fonds, mais aussi à capitaliser l'expérience et la connaissance de ses partenaires, qu'ils soient du Sud ou du Nord, en vue de lancer deux types d'actions prioritaires qui peuvent être reliées entre elles :

- L'aide à la formulation de stratégies de développement de la ville par les acteurs locaux du développement, c'est à dire les instances officielles (représentants du gouvernement, collectivités locales, etc.) et la société civile. L'idée centrale est ici d'aider les partenaires du Sud à définir un «cadre de développement global» au niveau de la ville (et de son hinterland) selon une approche participative, orientée vers l'opérationnel. Le produit attendu est un programme d'action susceptible d'être financé par la ville, soutenu par le gouvernement et, le cas échéant, proposé aux bailleurs de fonds.
- L'intensification de la lutte contre la pauvreté urbaine par l'identification et la pré-

paration de programmes élargis (au niveau de la ville entière ou au niveau national) de fournitures de services de base aux citoyens qui en sont démunis. Les bidonvilles ou zones d'habitat précaire sont particulièrement visés dans ces programmes dont l'énoncé s'est transformé en un appel mondial : «cities without slums» (des villes sans bidonvilles). L'objectif ambitieux est ici d'améliorer le cadre de vie d'environ 100 millions de citoyens d'ici à 2020. Pour atteindre cet objectif, l'Alliance a développé un plan d'action qui englobe une série d'interventions clés sur le renforcement des capacités urbaines nationales, le soutien aux initiatives régionales et locales, la dissémination en réseau du savoir-faire et des expériences acquises. Cities Alliance chiffre l'effort d'investissement physique de ce plan d'action à environ 50 milliards de dollars pour les 20 prochaines années. Au cours de la réunion de Berlin, «cities without slums» a reçu un large soutien des bailleurs de fonds et Nelson Mandela a déclaré qu'il entendait être le parrain très actif de ce programme.

Toute la question est maintenant de savoir si la stratégie qui se met progressivement en place au travers de l'Alliance aura suffisamment d'impact pour rendre opérationnel cet agenda de développement international, centré sur cette double thémati-

que urbaine. La réponse dépend des réactions que cette stratégie suscitera, tant au niveau des politiques urbaines locales, qu'à celui des politiques de coopération internationale.

La charte de Cities Alliance

l'Alliance est régie par une charte qui fixe son mode d'organisation, ses modalités de travail et ses méthodes d'intervention :

- La structure organisationnelle de l'Alliance comporte un Groupe consultatif, qui est son instance de décisions; un Conseil restreint de spécialistes, composé d'une dizaine de membres (encore à sélectionner) et chargé d'émettre un avis sur les questions stratégiques qui peuvent se poser, et un Secrétariat, chargé de la gestion de Cities Alliance. A noter que le Groupe consultatif comprend non seulement les bailleurs, mais aussi quatre associations internationales : IULA (International Union of Local Authorities), Metropolis, la FMCU (Fédération Mondiale des Cités Unies) et la CAMVAL (Coordination des Associations Mondiales de Villes et Autorités Locales). En outre, et durant la première année, les bailleurs potentiels pourront participer au Groupe consultatif en tant que membres associés, sans pouvoir de vote.
- Outre ses importantes activités de dissémination du savoir-faire, le travail du Secrétariat consiste, pour l'essentiel, à identifier des propositions d'études, à s'assurer qu'elles sont en harmonie avec les programmes des bailleurs de fonds, à les évaluer, puis à les financer dans le cadre d'un programme de

travail annuel soumis ex ante à l'approbation du Groupe consultatif. Selon la charte, les propositions qui recherchent l'assistance de Cities Alliance peuvent émaner de n'importe lequel de ses membres. Les propositions de moins de 250.000\$ qui ont été évaluées positivement (par le Secrétariat pour celles inférieures à 15.000\$, par des auditeurs indépendants pour les autres) sont aussitôt mises en œuvre et sont notifiées au Groupe consultatif chaque trimestre. Les propositions plus importantes doivent être approuvées par le Groupe consultatif sur la base d'une non objection, au plus tard 10 jours ouvrables après la transmission électronique du rapport. A noter que les formulaires d'application sont disponibles sur le site web de Cities Alliance (www.citiesalliance.org).

- L'alliance n'intervient que si les propositions qui lui

sont soumises répondent aux critères d'éligibilité énoncés dans sa charte. Outre la nécessaire appartenance à la double thématique urbaine de l'Alliance, toute proposition doit, en particulier, être approuvée par le gouvernement et la municipalité bénéficiaire ; mobiliser un cofinancement d'au moins 20% ; identifier des partenaires potentiels de développement (bailleurs, secteur public, secteur privé) en amont du projet ; s'assurer de la nature participative du projet ; veiller aux potentialités d'élargissement à grande échelle du projet.

Programme et activités en cours

Le programme initial et en cours de l'Alliance a été approuvé en mars 2000. Il comprend 17 propositions, réparties dans 6 régions, pour environ 3,1 millions de dollars. Il est distribué, à part presque égale, entre des opéra-

tions de lutte contre la pauvreté urbaine, l'élaboration de stratégies de ville et des opérations où les deux composantes sont combinées.

Dans le même temps, une série de propositions nouvelles à hauteur de 3,5 millions de dollars a été préparée et soumise au Groupe consultatif qui s'est réuni à Montréal les 12 et 13 juin 2000. La proposition la plus importante concerne les Philippines (1 million de dollars) où 10 villes font l'objet d'une stratégie de développement. Cette série donne plus de poids (56%) aux stratégies de ville, qu'aux opérations visant à améliorer sur une large échelle les conditions de vie des citoyens démunis. Cette répartition des propositions n'est pas volontaire, mais résulte vraisemblablement d'une double ambiguïté : la séparation quelque peu artificielle entre les deux composantes qui doivent procéder, toutes les deux, d'une approche participative et viser des opérations à grande échelle ; l'absence de

méthodes encore éprouvées (que recherche l'Alliance) pour éviter que la paralysie économique et budgétaire de la plupart des villes du Sud ne précipite encore plus les citoyens du Sud dans la «pauvreté majoritaire» dont parle Philippe Haeringer.

Cities Alliance nous convie, au travers de réseaux mondiaux, à une coalition globale en faveur des villes. Le succès de cette coalition dépendra de la capacité de ces réseaux à sortir des sentiers battus pour susciter des approches innovantes, fondées sur cette majorité urbaine de moins en moins silencieuse, elle-même portée par la montée en puissance de la démocratie locale. Il dépendra aussi de la capacité des collectivités locales urbaines à faire entendre leurs voix auprès des instances gouvernementales chargées de définir les stratégies de lutte contre la pauvreté au niveau national. ■

Les nouveaux défis de l'urbanisation : les réponses du CNUEH

Rémi Stoquart, urbaniste, Bureau régional pour l'Afrique et les Pays Arabes au CNUEH (Habitat)

En cohérence avec la reconnaissance internationale du rôle des autorités locales dans la gestion urbaine acquise lors du sommet Habitat II, l'action du CNUEH s'articule autour de deux idées majeures : «un logement pour tous» et un «développement urbain durable».

Le sommet mondial des villes (Habitat II), organisé à Istanbul en 1996 par le Centre des Nations Unies pour les Etablissements Humains CNUEH, constitue la référence normative et opérationnelle de cette agence. Il a en particulier permis la reconnaissance internationale du rôle des

autorités locales dans la gestion de l'urbanisation du monde. Les avancées lors de ce sommet ont donné au CNUEH un mandat et une vision stratégique s'articulant autour de deux idées majeures : «un logement pour tous» et «un développement urbain durable». Cette vision guide le Centre dans ses interventions

pour la gestion des établissements humains en général, et des villes en particulier.

L'action du CNUEH comprend tout d'abord un travail normatif d'envergure dont les dernières réalisations en date sont la collaboration avec la CAMVAL pour la promotion et l'adoption par les Etats membres des Nations Unies d'une Charte mondiale de l'autonomie locale, définissant des principes universels de démocratie locale et de décentralisation. Cette Charte, actuellement en discussion, devrait être présentée à la prochaine session spéciale de l'Assemblée Générale des Nations Unies dite d'Is-



Rémi Stoquart

DR

Abidjan

tanbul+5, prévue au mois de juin 2001.

Par ailleurs, le CNUEH a lancé deux campagnes mondiales, l'une sur la «bonne gouvernance urbaine», l'autre sur la «sécurité d'occupation foncière et résidentielle»¹. L'enjeu de ce travail normatif est de permettre la sensibilisation des décideurs et des partenaires du champ de l'urbain pour l'adoption et la mise en œuvre, dans tous les pays, de politiques urbaines facilitatrices impliquant tout à la fois le secteur public et le secteur privé, les gouvernements centraux et les autorités locales, les ONG et la société civile. L'objectif ultime, certes très ambitieux, de cette démarche est d'éradiquer la pauvreté urbaine. Cette approche se heurte encore souvent aux réticences existant dans de nombreux pays face aux enjeux de la décentralisation tels que la gestion et le partage du pouvoir, la participation effective de l'ensemble de la population à la prise de décision ou encore le partage équitable des fruits du développement.

Le CNUEH appuie son travail normatif sur une activité de coopération technique en apportant une assistance opérationnelle régulière à de nombreuses villes de pays en développement en Afrique, Asie, Amérique du Sud et Europe de l'Est avec plus de 240 programmes dans près de 90 pays, dont la presque tota-

lité dans les pays les moins avancés. Cette assistance technique permet au Centre d'ajuster constamment son travail normatif aux réalités des villes et des pays. Elle se fait en partenariat avec les agences du système des Nations Unies, telles que le PNUD ou la Banque Mondiale², et d'autres institutions multilatérales et bilatérales de développement.

Le CNUEH, désigné comme l'Agence des Villes à la suite du sommet "Habitat II", fournit appui et conseil de façon neutre, durable et permanente, en particulier aux pays les plus pauvres, sur des problématiques aussi variées que l'environnement urbain, la sécurité urbaine, la mise en place de programmes de lutte contre la pauvreté urbaine ou encore la gestion des désastres naturels et des situations post-confliktuelles. Les champs d'application peuvent concerner aussi bien les aspects de réforme institutionnelle, de formation et de renforcement des capacités dans le domaine de l'habitat, des politiques urbaines ou des capacités municipales, locales et nationales, voire la définition d'indicateurs et d'observatoires urbains pour aider à mesurer les progrès réalisés dans ces secteurs.

L'un des points forts de l'expertise du CNUEH est l'appui aux autorités locales et aux États pour développer des processus de planification stratégique et

de gestion participative, avec une série d'outils tels que les diagnostics participatifs, les consultations de ville ou les consultations nationales. Cet appui se fait en amont des bailleurs de fonds traditionnels afin d'aider les autorités locales et les partenaires locaux à identifier leurs priorités, renforcer les capacités de l'ensemble des acteurs (aussi bien, publics, privés que communautaires), mettre en place des stratégies leur permettant de gérer et de planifier de façon participative le développement urbain en essayant autant que possible de mobiliser les ressources locales existantes. Ces stratégies permettent de créer les conditions d'un cadre de concertation et d'intervention à l'échelle locale ou nationale en faveur de la lutte contre la pauvreté, de s'approprier des expériences réussies, en termes de bonnes pratiques à l'échelle locale, et, partant, d'assurer une reproductibilité et une durabilité de ces expériences d'autant plus sûres qu'elles bénéficient d'une implication et d'une responsabilité partagées.

Guider et gérer efficacement l'urbanisation passe également par la reconnaissance des autorités locales, qui sont les plus à même de coordonner des politiques urbaines et de mobiliser les différents partenaires de la société civile (leaders d'opinion, groupes vulnérables, as-

sociations, secteur privé, etc.) Leurs attributions, leur rôle, mais également leurs capacités, sont encore insuffisants dans de nombreux pays. Le CNUEH s'attache donc à promouvoir de façon permanente la place et les capacités des autorités locales, afin qu'elles ne soient pas seulement fournisseurs de services mais facilitatrices et mobilisatrices des potentialités locales et internationales.

Une gestion urbaine durable est impossible sans des autorités locales fortes, capables et responsables vis-à-vis des populations qui les ont mandatées et sans une prise de conscience des enjeux de cette gestion dans les années à venir. ■

¹ La campagne sur "la bonne gouvernance urbaine" se traduit sur le terrain par la promotion de stratégies participatives de développement urbain autour d'éléments clés tels que la bonne gouvernance, le principe de subsidiarité, la transparence, l'engagement civique et la sécurité dans les villes. La seconde campagne sur "la sécurité d'occupation foncière et résidentielle" se traduit par une priorité accrue donnée à la sécurité foncière, à la régularisation des quartiers spontanés, à l'accès aux services et infrastructures de base ainsi qu'aux programmes à grande échelle d'amélioration des bidonvilles. Pour de plus amples informations sur ces deux campagnes, visitez le site web du CNUEH : www.unchs.org

² Voir à ce sujet la contribution dans ce numéro sur "l'Alliance des Villes".

La stratégie urbaine de la Banque mondiale

Anne Querrien

Constatant l'étendue du fait urbain partout dans le monde, y compris en Afrique et devant la montée en puissance des autorités locales, la Banque mondiale a défini une nouvelle stratégie urbaine qui doit guider son action dans l'ensemble des secteurs.

Depuis 1998, la Banque mondiale a défini une stratégie urbaine qui a été rendue publique dès 1999. Il s'agit d'une stratégie d'entreprise, et non plus comme par le passé d'une stratégie de l'entreprise dans le domaine urbain. L'ensemble des secteurs de la Banque, transversalement, doi-

vent prendre conscience que tout développement est dorénavant urbain, puisque plus de la moitié de la population mondiale est urbaine, et surtout puisque le rendement du capital investi en ville est environ le triple de ce qu'il est à la campagne. Les pauvres eux-mêmes, au soutien desquels est vouée la

Banque, seront de plus en plus des pauvres urbains, et auront d'autant plus de chances de profiter des actions de développement initiées en leur faveur qu'ils seront urbains. C'est un véritable changement de philosophie de la Banque mondiale. Certes, depuis 1972, 3 à 7% des prêts de la Banque mondiale avaient été consacrés au développement urbain, mais plutôt dans une optique d'accompagnement des plans de développement nationaux. De plus, la Banque mondiale le reconnaît elle-même : en 1987 un coup de frein avait été donné au secteur urbain, et l'accent avait été mis sur le seul développement des services urbains marchands : transports, eau et assainissement qui ont fait l'objet de 6% du montant des prêts. La Banque mondiale se retrouve donc en difficulté pour développer sa nouvelle stratégie, puisqu'elle a négligé pendant une dizaine d'années le personnel consacré aux problèmes urbains. Elle se propose donc de mobiliser l'ensemble de sa structure sur ces questions grâce à des groupes de travail thématiques. Le revirement de la Banque mondiale en faveur de l'urbain serait sans doute venu du simple constat de l'évolution démographique :

partout dans le monde, même en Afrique, la population urbaine est entraînée de devenir majoritaire. Mais la Banque a pris acte également de la prise de position collective des Etats et surtout de la montée en puissance des autorités locales, qui sont apparues comme un facteur essentiel du développement au sommet mondial des villes à Istanbul en 1996. Alors que dans le forum de ce sommet réservé aux scientifiques, certains experts faisaient état de l'urbanisation comme d'un danger pour la planète, comme d'un phénomène générant des pollutions, les représentants d'autres pays, notamment de l'Inde, du reste de l'Asie et de l'Amérique Latine, ont témoigné de l'accroissement de la productivité économique permis par l'urbanisation, conduisant en fait à espérer venir à bout des phénomènes de pauvreté grâce à la croissance.

Pour mettre en oeuvre cette nouvelle stratégie, la Banque mondiale, avec toute sa capacité d'expertise, d'influence, va essayer, d'une part, de développer la prise en compte de l'urbain dans les stratégies nationales des pays auxquels elle prête de l'argent ; d'autre part, elle tente de convaincre de multiples partenaires de donner de l'argent à des organismes locaux qui s'engageront dans la lutte pour la résorption de l'habitat insalubre, de préférence avec le soutien de leurs gouvernements, mais surtout dans le cadre d'un partenariat horizontal de soutien technique entre municipalités et/ou organisations non gouvernementales : c'est la «Cities Alliance».

Organisme prêteur, la Banque mondiale cherche à aider ses «clients», donc en priorité les Etats nationaux, mais maintenant aussi les très grandes villes, les capitales notamment, capables d'émettre des emprunts sur le marché mondial et de garantir leur remboursement. Villes et Etats ont intérêt, pour venir à bout de la pauvreté, à mettre en place de nouvelles procédures de financement de l'habitat des pauvres qui les rendent actifs dans les services de base qui font fonctionner la ville : transports, petit commerce, garde d'enfants, lavage et repassage du linge, et autres services domestiques. Une telle stratégie risque certes d'entretenir la pauvreté dans un circuit fermé ; mais elle permet aussi la valorisation des pauvres au sein d'une valorisation d'ensemble de la population nationale, sur un mode assez proche de ce qui s'est passé dans les pays déjà développés.

Au-delà de la formation de partenariats internationaux sur des projets urbains locaux de résorption des bidonvilles, il s'agit aussi de réunir et de former une élite professionnelle mondiale, relayant spontanément l'action de la Banque mondiale, faite principalement de maires, parfois de directeurs de services techniques et quelquefois de spécialistes de la recherche urbaine. On peut toutefois regretter que les activités économiques dont le développement constitue l'essentiel des programmes indiens de résorption des bidonvilles ou du programme WALTPS de développement des villes africaines ne soient que peu évoquées dans la nouvelle stratégie de la Banque mondiale, pas plus que la complémentarité entre ces activités économiques et les activités du secteur intégré à l'économie mondiale. ■

Anne Querrien est directrice de la rédaction des Annales de la Recherche Urbaine (N°86, juin 2000 Développements et coopérations) et chargée des actions internationales au Plan Urbanisme Construction Architecture.

Les programmes urbains de la Commission Européenne vers les pays en développement

Marie-Thérèse Manchotte

La mise en place de programmes européens en faveur du développement urbain dans les pays tiers fait face à de nombreuses difficultés. Un certain intérêt pour les autorités locales et pour leur rôle en matière de gestion urbaine apparaît toutefois dans certains programmes.

La mise en place de programmes européens en direction des villes fait face à de nombreuses difficultés :

- L'émergence des autorités locales urbaines comme partenaires directs de la Commission Européenne se heurte à une forte résistance des Etats comme des Régions, tant en Europe que dans les pays en développe-

ment. Le principe de subsidiarité tend à maintenir les villes sous la responsabilité d'autorités politiques ou administratives d'un niveau plus élevé. Le développement des capacités de négociation des villes leur permettrait d'occuper une place utile dans les grands cadres d'intervention.

- La question de la ville dans les processus de développe-

ment économique et social est encore peu abordée, le taux de croissance urbaine extrêmement élevé (en particulier en Afrique au sud du Sahara) est toujours (au mieux) ignoré. La contribution des zones urbaines à la richesse nationale est sous évaluée, le traitement «urbain» des politiques sociales n'est pas envisagé.

- La gestion de programmes ou de projets concernant les villes ou zones urbaines n'est pas dans les capacités de la Commission Européenne, la multiplication d'interventions de montant limité n'est gérable ni par les services de la Commission, ni par les bureaux d'assistance technique en raison de son coût.

On présentera ici les programmes gérés par les Directions générales des relations extérieures et du développement. D'autres initiatives communautaires existent sur les thématiques urbaines mais elles concernent les Etats membres.

Programmes gérés par la Direction générale des relations extérieures en direction des pays d'Amérique Latine, de l'Asie et de la Méditerranée

Les programmes **Urb-Al**, **Asia-Urbs** et **Med-Urbs** pourraient laisser croire qu'il s'agit de pro-

grammes urbains. Novateurs dans leurs modalités, ils relèvent de la coopération décentralisée et ont pour objectif de mettre en relation des autorités locales d'Europe avec des autorités locales des pays partenaires ou des professionnels des pays européens entre eux et avec ceux des pays partenaires. Ces programmes ont pour objet d'application la ville au sens large.

Ces programmes s'intéressent aux moyens de communication, aux échanges, au partage d'expérience, à la constitution de bases de données, à l'établissement de «bonnes pratiques», à la construction de partenariats durables et secondairement à des projets urbains.

Le programme Urb-Al

Le programme Urb-Als'adresse aux villes, agglomérations et régions de l'Union Européenne et d'Amérique Latine¹. La contribution financière de la Commission européenne est de 14 millions d'euros.

Ses objectifs :

- Développer un partenariat direct entre les entités locales, promouvoir la participation des collectivités locales dans les relations entre l'Union Européenne et l'Amérique Latine et favoriser l'échange d'expériences sur les thèmes majeurs de la problématique urbaine.

- Améliorer les conditions socio-économiques et la qualité de vie des populations, favoriser le développement équitable des centres urbains.

Les activités du programme sont :

- **Des rencontres biennales** (1998 Lisbonne, 2000 Rio de Janeiro).
- **Des réseaux thématiques** : Huit réseaux thématiques sont en activité : drogue et ville, conservation des contextes historiques urbains, démocratie dans la ville, ville comme promoteur de développement économique, politiques sociales urbaines, environnement urbain, gestion et contrôle de l'urbanisation, maîtrise de la mobilité urbaine.
- **Des projets communs** : subvention de 50% du budget, plafonnée à 100.000 euros par projet. 1.000 collectivités locales européennes et sud américaines participent au programme Urb-Al. 4.500 acteurs des deux continents sont informés ou impliqués dans ses activités.

Le programme Asia Urbs

L'objectif du programme Asia Urbs est de promouvoir un partenariat durable entre communautés locales d'Europe et de 16 pays d'Asie du Sud et du Sud-Est². Le programme encouragera la participation des ci-

toyens et l'amélioration des capacités des ressources humaines en matière de planification et de gestion du développement urbain.

Son budget est de 26,2 millions d'euros pour financer environ 60 projets d'une durée de deux ans.

Les projets de développement et les études sont éligibles pour une subvention de 65% des coûts, plafonnée à 500.000 euros pour les projets et 15.000 euros pour les études. Les projets doivent être élaborés dans le cadre d'un partenariat d'au moins deux collectivités locales de pays européens différents avec une collectivité locale asiatique.

Thèmes suggérés :

- Gestion urbaine, développement des ressources humaines, développement institutionnel
- Développement socio-économique, dont emploi et lutte contre la pauvreté
- Environnement urbain, incluant la conservation du patrimoine
- Infrastructures sociales urbaines.

Le premier appel à propositions a eu lieu. 19 projets sont déjà approuvés. On notera que le programme Asia-Urbs, en comparaison avec Urb-Al semble plus orienté vers des projets que vers le développement d'outils et moyens de communication.



What future for urban cooperation.

Assesment of post Habitat II strategies par Isabelle Milbert avec la collaboration de Vanessa Peat.- Berne : Swiss Agency for Development and Cooperation, 1999.- 341 p. Depuis 10 ans, un changement notable s'est manifesté dans les attitudes des gouvernements et des bailleurs de fonds en faveur du développement urbain. Cet ouvrage présente un inventaire des activités urbaines menées par les agences de coopération bilatérales et multilatérales, présenté par agences et devrait être considéré comme un outil permettant l'échange d'expériences, la recherche de solutions appropriées et la meilleure concertation des partenaires impliqués.

Gratuit

➔ Contact : Swiss Agency for Development and Cooperation, Freiburgstrasse 130, CH 3003 Berne, Suisse, mél: info@sdc.admin.ch

Développements et coopérations

in : Les Annales de la recherche urbaine, n°86, mai 2000.- Ed. Plan Urbanisme Construction et Architecture.- 160 p.

Le développement des villes suit des modèles différents du développement national. Il fait intervenir les échanges marchands, mais aussi les transferts entre territoires et les échanges de savoirs entre cultures. Les chercheurs constatent l'inefficacité de la "pensée unique" et au niveau national, et au niveau international. Une conviction déclinée à la fois pour la France, les pays du Nord), la Chine, le Maroc, pour l'Afrique, l'Amérique Latine. D'autres pistes sont proposées.

Prix : 200 F.

➔ Contact : Lavoisier Abonnements, 14 rue de Provigny, 94236 Cachan Cedex, France, tél. 01 47 40 67 00, Rédaction : Anne Querrien mél. : Anne.Querrien@equipement.gouv.fr

Questions urbaines en Afrique du Sud

éd. par Jean-Baptiste Onana.- Paris : L'Harmattan, 1999. - 401 p. (Collection Espace Afrique australe)

Depuis au moins une décennie, l'espace urbain sud-africain est l'objet d'enjeux divers et variés - reconstruction des townships et des infrastructures, réhabilitation immobilière, programmation de logements sociaux, intégration économique, gestion urbaine démocratique, sécurisation des quartiers et lutte contre la grande criminalité entre autres. A de nombreux égards, la crise urbaine que traverse l'Afrique du Sud puise ses origines profondément dans le statu quo ante de l'ère révolue de l'apartheid.

Prix : 195 F

➔ Contact : Ed. L'Harmattan, 5-7 rue de l'Ecole Polytechnique 75005 Paris, mél : harmat@worldnet.fr

Le programme Med Urbs

Med Urbs est un des programmes Med qui répondent à la volonté de développer une coopération multilatérale avec les Pays Tiers Méditerranéens (PTM) dans le cadre de la Politique Méditerranéenne Rénovée.

Les objectifs : améliorer le cadre de vie des populations urbaines, renforcer et généraliser des pratiques démocratiques à l'échelon local, développer des processus de coopération décentralisée entre collectivités locales des PTM et entre celles-ci et leurs homologues de l'Union Européenne.

Deux phases : une phase pilote en 1992/1993 et une phase de consolidation 1994/1995.

Financement : 85 projets, impliquant 270 collectivités locales ont été co-financés pour un budget de 22,3 millions d'ECU. Depuis 1995, le programme Med Urbs est gelé suite à des conflits d'intérêt entre les organismes de gestion du programme.

La Conférence de Barcelone (novembre 1995) a relancé un processus de partenariat entre l'Europe et ses partenaires méditerranéens.

Enfin, la Direction générale des relations extérieures a demandé la rédaction d'un rapport sur l'environnement urbain dans la coopération au développement, qui a été publié en 1998³.

Programmes gérés par la Direction générale du développement

La Convention de Lomé qui gère les relations de l'Union Européenne avec les pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique ne fait pas mention de préoccupations concernant les zones urbaines.

Du 1^o au 7^o FED, l'essentiel des financements concernant les villes a concerné des travaux d'infrastructure urbaine. Il y a aujourd'hui une attention plus soutenue aux exigences de maintenance et de gestion des équipements réalisés.

Dans les Programmes indicatifs du 8^o FED dans certains pays, les montants consacrés au soutien au processus de décentralisation dans le but de renforcer la démocratie et les droits de l'homme entraînent un regain d'intérêt pour les autorités locales et pour leur rôle en matière de gestion municipale et urbaine. Certains de ces programmes apporteront un appui institutionnel aux autorités locales et à leurs autorités de tutelle et subventionneront de l'équipement urbain dans des villes moyennes.

La Direction générale du développement a mobilisé un groupe d'experts européens sur le thème urbain qui se réunit régulièrement depuis février 1997 et a fait entreprendre par un bureau d'études un

«Guidelines for sustainable urban development⁴».

Les «Nouvelles orientations pour la politique communautaire de coopération au développement» (mars 2000) ne font pas mention cependant d'une vision intégrée du rôle des villes en matière de développement économique et social.

Autres programmes

De nombreuses actions de développement, sur financement communautaire, sont vouées au développement urbain. Ce sont celles mises en œuvre par les ONG et par la coopération décentralisée. L'initiative revient aux opérateurs et la Commission n'accorde en général qu'un financement partiel.

La thématique principale des lignes budgétaires réservées au financement de telles actions n'est pas la ville qui en tant que telle n'apparaît pas comme objet de financement. Cependant on observe de nombreuses et diverses activités concernant le développement urbain : des appuis et de la formation aux autorités locales, des opérations d'amélioration des conditions de vie urbaine en particulier des micro réalisations, la réhabilitation et l'intégration de quartiers défavorisés, des séminaires et actions de formation diverses, le renforcement des partenariats entre société civile et autorités locales.

Cependant, la multiplication des interventions des ONG sans coordination territoriale ou politique brouille le paysage urbain et dilue les responsabilités. L'émergence des autorités locales comme partenaires crédibles de programmes urbains pourrait faire évoluer la prise de conscience du rôle des villes dans les processus de développement. ■

1. Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Equateur, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Salvador, Uruguay, Venezuela.

2. Bangladesh, Bhutan, Brunei Darussalam, Cambodge, Inde, Indonésie, Laos, Malaisie, Maldives, Népal, Pakistan, Philippines, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande et Vietnam.

3. The urban environment in development cooperation, a background study, Adrian Atkinson and Adriana Allen ISBN 92-828-3349-6.

4. En cours de discussion et de finalisation.

Conférences Formations

- Nourrir les villes asiatiques
- Génie des systèmes urbains
- Ingénierie de développement local

Nourrir les villes asiatiques

Sous l'égide du projet de la FAO « Répondre aux besoins alimentaires dans les villes », et en collaboration avec la municipalité de Bangkok, le bureau régional pour l'Asie et le Pacifique de la FAO, l'Association of Food Marketing Agencies (AFMA), CITYNET, IULA, un séminaire « Nourrir les villes asiatiques » est organisé du 27 au 30 novembre 2000 à Bangkok.

Il sera notamment consacré au rôle que peuvent jouer les villes et les autorités locales dans la réduction de l'insécurité alimentaire urbaine

→ Contact : mél.asian-cities@fao.org - www.fao.org/roa/cent/faoinfo/agricult/agism/sada/asia/index.htm

Génie des systèmes urbains

L'université de Technologie de Compiègne met en place un nouveau département «Génie des Systèmes Urbains» qui forme des ingénieurs souhaitant s'orienter vers les disciplines scientifiques et techniques intervenant dans les domaines de la ville et de l'architecture. Deux filières ouvriront en septembre 2000 : «Ingénieries pour l'aménagement des espaces urbains» et «Ingénieries pour l'architecture et le bâtiment».

→ Contact : *Génie des Systèmes Urbains. Université de Technologie de Compiègne BP 60319 - 60206 Compiègne Cedex France. Programme pédagogique sur demande: projet-gsu@utc.fr*

Ingénierie de développement local

Le CIEDEL (Centre international d'études pour le développement local) propose une formation universitaire et professionnelle pour des acteurs de terrain en 12 modules autour de trois thèmes : «politiques et stratégies de développement», «conception, gestion et évaluation de projets», «méthodes et outils de développement local». Cette formation peut également être réalisée «à la carte»

→ Contact : *CIEDEL Formation, 30 rue Sainte Hélène 69002 Lyon, France ; mél : ciedel@univ-catholyon.fr*

Appel à proposition

Au terme d'un programme de recherche et d'actions pilotes «Eau potable et assainissement dans les quartiers périurbains et les petits centres» financé par la Coopération française et animé par le Programme Solidarité Eau, en association avec le Programme de Développement municipal, il est apparu nécessaire de reconduire un tel programme focalisé cette fois sur les questions d'assainissement.

Actions de recherche et actions pilotes porteront sur les thèmes de la gestion durable de l'assainissement des eaux usées et des excréta, et sur la gestion durable des déchets solides urbains dans les pays de la ZSP (Zone de solidarité prioritaire).

L'objectif final du programme est d'élaborer des méthodologies d'intervention renouvelées pour la mise en œuvre de solutions durables aux plans socioculturel, technico-économique et environnemental, de développer des échanges autour de ces méthodologies et de les promouvoir auprès des décideurs, des opérateurs et des bailleurs de fonds.

Les propositions, en 5 exemplaires doivent être transmises avant le 30 septembre à l'adresse suivante : Bureau DCT.ILO, à l'attention de Jean Louis Armand, Ministère des Affaires étrangères, 20 rue Monsieur, 75700 Paris 07 SP France

Informations sur le thème «assainissement liquide» auprès de Christophe Le Jallé, Programme Solidarité Eau, mël : le-jalle@gret.org
Information sur le thème «déchets solides» auprès de Claude Baehrel ou Félix Adegnika, Programme de Développement Municipal, mël : Cbaehrel@pdm-net.org ou Fadegnika@pdm-net.org

www.urbamet.com

Le site fédérateur des professionnels de l'urbanisme, de l'habitat et des déplacements est maintenant en ligne. Il a l'ambition de fonctionner comme un portail, un annuaire et un centre de ressources. Il fait le lien avec les ressources nationales et européennes des secteurs concernés. Les partenaires en sont en tout premier lieu les membres du réseau Urbamet. Avec votre concours, nous pourrions envisager de l'ouvrir plus largement à l'international.

→ Contact : *Villes en développement*

Villes du Nord, Villes du Sud,
quelle formation, quelle
recherche

Les Actes de cette Journée d'études organisée par l'association de professionnels «Développement urbain et coopération» le 3 septembre 1999 sont publiés et peuvent être acquis au prix de 100 FF

→ Contact : AdP, s/c Villes en développement-ISTED, mël: reynaud.ved@isted.com

AFRICITES 2000 Windhoek, (Namibie), 15-20 mai 2000

Les deuxièmes Journées de la Commune africaine se sont déroulées en présence de quelque 1400 participants de 42 pays différents dont une trentaine de ministres de la décentralisation, de l'économie et des finances et environ 800 maires, des représentants d'associations de pouvoirs locaux, d'ONG, des responsables de services locaux et des agences d'aide au développement. Lors des premières rencontres d'Africities, en 1998 à Abidjan, les débats avaient mis en évidence la nécessité d'une meilleure prise en compte dans les politiques gouvernementales des implications économiques et financières de la décentralisation et de la nécessité d'un renforcement de l'autonomie des collectivités locales. Ces questions ont constitué le thème central d'Africities 2000 dont les débats ont été organisés autour des

quatre thèmes suivants :

- Politiques économiques nationales et développement local durable,
- Renforcement de la capacité de mobilisation des ressources financières des collectivités locales africaines,
- Financement des infrastructures et services urbains,
- Accès des collectivités locales africaines au crédit et aux marchés immobiliers.

Les communications très riches devraient se retrouver rapidement sur le site du Programme de Développement Municipal (PDM) Afrique de l'Ouest et centrale, co-organisateur avec le MDP (Municipal Development Programme, Afrique de l'Est et australe) et la ville de Windhoek d'Africities 2000

→ Consultation : PDM, 01 BP 3445 Cotonou, Bénin, <http://www.pdm-net.org>



Banque de données sur les Collectivités territoriales

Cette banque de données présente le cadre institutionnel et financier des collectivités territoriales dans quelque 43 pays d'Amérique Latine, d'Afrique, d'Asie, d'Europe Centrale et Orientale et sera étendue en cours d'année à une douzaine de pays supplémentaires de la Zone de Solidarité Prioritaire (Burkina Faso, Mali, Cameroun, Madagascar, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Zimbabwe, Zambie, Cuba). L'objectif de cette banque de données est de fournir une information aussi précise et comparable que possible sur les systèmes locaux. Elle est pilotée par l'ISTED et réalisée en partenariat avec le CFCE (Centre français du Commerce extérieur) et DEXIA Project and Public Finance International Bank.

→ Consultation : www.isted.com

Isted

Lors de sa séance du 15 juin 2000, le conseil d'administration de l'ISTED a élu Jean-Pierre Dufay, Vice Président du pôle «Ville».

Directeur général de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région d'Île-de-France, né en octobre 1955, ancien élève de l'École Polytechnique (1974), ingénieur en chef des ponts et chaussées, M. Jean-Pierre Dufay fut notamment chef de service de l'aménagement et de l'urbanisme à la Direction Départementale de l'Équipement et l'Yonne, de 1979 à 1985.

Il rejoignit ensuite le Port autonome de Paris, où il fut directeur de l'exploitation de 1985 à 1990, directeur de l'urbanisme et de l'exploitation.

Il rejoint ensuite l'IAURIF en octobre 1992 en tant que Directeur général adjoint, puis en qualité de Directeur général depuis mars 1993. Il est également administrateur de l'IUP de Créteil et Président de l'association européenne URBAMET.

Financé par :

ministère
de l'Équipement,
des transports
et du logement

ministère
des Affaires étrangères

Directeur de publication :
Jean Smaghe,
président de l'ISTED
Rédacteur en chef :
Claude Pralieux,
de l'Association de
professionnels développement
urbain et coopération (AdP)
Comité de rédaction :
Xavier Crépin,
François Croville,
Nicolas Frelot,
Francis Godard,
François Lamoise,
Claude de Miras,
François Noisette,
Paul Pavy,
Anne Querrien,
Françoise Reynaud,

Secrétaire de rédaction
et PAO :
Christiane Graechen-Rebel

Impression : Graphoffset
ISSN 1151 - 1672

Abonnement : 120 F
4 n° par an

ISTED
Centre de documentation
et d'information
"Villes en développement"
Arche de la Défense,
92055 La Défense Cedex
France
Tél. (33) 1 40 81 15 74
Fax. (33) 1 40 81 15 99
<http://www.isted.com>
ved@isted.com